Département de la Moselle Arrondissement de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 9 septembre 2024 (36ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Marie-Claude MALLICK, Armand CHRIST, Sophie ROJIC, Christelle SCALEGNO-MULLER, Pascal HAMMAN, Sylvain BERGWEILER et Michel GREFF. Absents excusés : MM. Patrice NAGEL, Honoré VERGNE et Loïc MALLICK.

DATE DE CONVOCATION: 3 septembre 2024

POINT 1 - ESCALIER ABRIBUS

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité la réfection de l'escalier de l'abribus avec la fourniture et la pose de granit et accepte le devis de Marbre Mosaïque Carrelage pour un montant de 10 028.88 € TTC.

POINT 2 - AVENANT CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES BORNES DE TRI

Le Maire expose :

Considérant la convention d'autorisation d'occupation du domaine public signée le 24/01/2022 entre la commune et la CASC et qui arrête les conditions d'installations, d'exploitation et d'entretien des points de tri,

La commune renonce à signer une convention de lutte contre les déchets abandonnés avec CITEO et autorise la CASC à signer cette convention en lieu et place de cette dernière. La commune renonce ainsi à l'accompagnement et au soutien financier de CITEO.

En contrepartie, la CASC s'engage à octroyer à la commune qui l'accepte, un soutien financier annuel à hauteur de $1.18 \in \text{par}$ an et par habitant pour sa participation active dans la lutte contre les déchets abandonnés en prenant en charge l'entretien autour des bornes de tri.

La commune s'engage également à soutenir la CASC dans la communication envers ses administrés lors de ses publications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec la CASC.

POINT 3 - DELIBERATION MARCHE GAZ

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25 modifiant l'article L.445-4 du code de l'énergie,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28, relative à la constitution de groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics,

Considérant que le Département de la Moselle avec l'appui de MATEC (Moselle Agence Technique) propose de participer à un marché groupé de fourniture de gaz naturel à partir du 1^{er} janvier 2026,

décide

de constituer un groupement de commandes avec le Département de la Moselle en vue de la passation d'un accord-cadre relatif à la fourniture de gaz naturel ;

de désigner le Département de la Moselle comme coordonnateur de groupement ;

d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe ;

d'autoriser le lancement de la (des) consultation (s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

d'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

POINT 4 - MODIFICATION BUDGETAIRE

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 2024

Pour financer l'achat d'un tableau numérique pour l'école élémentaire, la décision budgétaire modificative suivante est nécessaire :

Virements de crédits entre :

Section d'investissement

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant TTC
21	2184	282	Mobilier Ecole	2 000.00 €
		Total		2 000.00 €

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant TTC
21	231	223	Cimetière	2 000.00 €
		Total		2 000.00 €

Le conseil municipal accepte ces modifications.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 2024

Pour réaliser les travaux de réhabilitation de l'escalier à l'abribus, la décision budgétaire modificative suivante est nécessaire :

Virements de crédits entre :

Section d'investissement

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant TTC
21	2138	310	Escalier Abribus	20 000.00 €
		Total		20 000.00 €

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant TTC
21	231	223	Cimetière	20 000.00 €
		Total		20 000.00 €

Le conseil municipal accepte ces modifications.

POINT 5 - DIVERS - INFORMATIONS

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME LIXING-LES-ROUHLING, le 10/09/2024

Le Maire,

Compte-rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le 10/09/2024 et publication ou notification le 10/09/2024

